

**Gestion d'actifs 1832 S.E.C.**

Ce document contient des renseignements essentiels sur FNB actif d'obligations Dynamique. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire ») au 1-800-268-8186 ou invest@dynamic.ca ou visitez le www.dynamic.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

**Bref aperçu**

<b>Date de création du FNB :</b>	21 octobre 2024	<b>Gestionnaire du fonds :</b>	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
<b>Valeur totale au 31 août 2024 :</b>	s. o. – nouveau fonds	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
<b>Ratio des frais de gestion (« RFG ») :</b>	s. o. – nouveau fonds	<b>Distributions :</b>	Mensuelles

**Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 août 2024)**

<b>Symbole boursier :</b>	DXBB	<b>Volume quotidien moyen :</b>	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.
<b>Bourse :</b>	TSX	<b>Nombre de jours de négociation :</b>	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.
<b>Monnaie :</b>	Dollars canadiens		

**Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 août 2024)**

<b>Cours du marché :</b>	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.	<b>Écart acheteur-vendeur moyen :</b>	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.
<b>Valeur liquidative (NAV) :</b>	Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.		

Pour obtenir les versions à jour du Bref aperçu, de l'Information sur les opérations et de l'Information sur l'établissement du prix, visitez le www.dynamic.ca.

**Dans quoi le FNB investit-il ?**

Le FNB investit surtout dans un portefeuille diversifié composé d'obligations d'État et de sociétés de catégorie investissement, qui permettent d'investir dans un large éventail de titres à revenu fixe.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB 31 août 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

**Dix principaux placements (au 31 août 2024)**

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau

**Répartition des placements (au 31 août 2024)**

Cette information n'est pas disponible, car il s'agit d'un nouveau FNB.

**Quels sont les risques associés à ce FNB ?**

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés au FNB est de regarder la variations de son rendement, c'est-à-dire la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

**Évaluation du risque**

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce FNB est **faible**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par le gestionnaire. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

<b>Faible</b>	De faible à moyen	Moyen	De moyen à élevé	Élevé
---------------	-------------------	-------	------------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique «Facteurs de risque» dans le prospectus du FNB.

**Aucune garantie**

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

**Quel a été le rendement du FNB ?**

Cette rubrique présente le rendement des parts du FNB, et les rendements sont calculés au moyen de la valeur liquidative du FNB. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car il s'agit d'un nouveau FNB.

**Rendements annuels**

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, l'information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

**Meilleur et pire rendement sur 3 mois**

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le parts du FNB est nouveau.

**Rendement moyen**

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cependant, l'information n'est pas disponible, le FNB n'ayant pas été en activité pendant douze mois consécutifs.

**Négociation des parts de FNB**

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

**Établissement du prix**

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative (NAV).

**Cours du marché**

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et la variations de la valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

**Valeur liquidative (NAV)**

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative. Celle-ci est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

**Ordres**

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

**Moment de l'opération**

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

**À qui le FNB est-il destiné?****Aux investisseurs qui :**

- cherchent à obtenir un revenu de placement tout en protégeant leur capital, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de sociétés nord-américaines;
- peuvent accepter que le rendement fluctue quelque peu et investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer le niveau de risque indiqué ci-dessus.

**Un mot sur la fiscalité**

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

**Combien cela coûte-t-il?**

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

**1. Courtages**

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

**2. Frais du FNB**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels du FNB correspondent à 0,30 % de sa valeur. Puisque ce FNB est nouveau, les frais d'exploitation et de transactions ne sont pas encore connus.

**Commission de suivi**

La commission de suivi est une commission courante. Elle est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

### 3. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais d'administration</b>	Un montant convenu entre le gestionnaire et le courtier désigné ou un courtier peut être imposé afin de compenser certains frais d'opérations associés à une émission, à un échange ou à un rachat de parts du FNB.  Ces frais ne s'appliquent pas aux porteurs de parts qui achètent et vendent leurs parts par l'entremise des services de la TSX.

#### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse.

Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

#### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'informations du FNB, communiquez avec le gestionnaire ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

**Gestion d'actifs 1832 S.E.C.**  
40, rue Temperance, 16<sup>e</sup> étage  
Toronto, Ontario M5H 0B4

Sans frais : 1-800-268-8186  
Courriel : [invest@dynamic.ca](mailto:invest@dynamic.ca)  
Site Web : [www.dynamic.ca](http://www.dynamic.ca)